



HANDICAP VISUEL ET EMPLOI



La déficience visuelle est définie par 2 critères (après correction) :

1. La mesure de l'**acuité visuelle** (aptitude que possède un œil pour apprécier les détails) ;
2. L'état du **champ visuel** (espace qu'un œil immobile peut saisir)

En France, **1,7 million** de personnes sont atteintes de cécité ou de malvoyance, soit **3%** de la population

dont

33 % de malvoyants légers
55 % de malvoyants moyens
12% d'aveugles ou malvoyants profonds

On distingue :

Les personnes aveugles

- Acuité visuelle corrigée **inférieure ou égale à 1/10^e**
- Champ visuel **inférieur à 10°**

Les personnes malvoyantes

- Acuité visuelle corrigée **entre 4/10^e et 1/10^e**
- Champ visuel **inférieur à 20°**

Problématiques en emploi

Tout au long de leur vie professionnelle, les personnes aveugles ou malvoyantes sont confrontées à différents types d'obstacles. Parmi les problématiques les plus récurrentes sur le lieu de travail pour un agent aveugle ou malvoyant, on retrouve :



L'accessibilité à l'information écrite

Exemples : affichage institutionnel, signalétique, brochures d'information papier...



L'accessibilité à la formation

Exemples : support de formation papier, support numériques non accessibles,...



L'accessibilité des locaux

Exemples : absence de marquage au sol, non prise en compte dans les mesures d'évacuation,...



L'accessibilité numérique

Exemples : écrans non adaptés, absence de logiciel spécifiques, accessibilité des logiciels métiers,...



Les aides et outils disponibles

Pour palier ces difficultés, il est nécessaire d'adapter l'environnement de travail. Des solutions matérielles, technologiques et humaines existent.

❖ Accessibilité aux informations :

- ✓ Logiciels de grossissement (ZOOMTEXT)
- ✓ Logiciels de lecture d'écran avec synthèse vocale (JAWS, NVDA, Voice over)
- ✓ Plaque braille
- ✓ Téléagrandisseur, vidéoloupe, loupes
- ✓ Eclairages adaptés

❖ Accessibilité aux lieux :

- ✓ Reconnaissance de l'environnement et des lieux avec un instructeur de locomotion
- ✓ Accompagnement par des collègues (technique de guide)
- ✓ Utilisation d'une canne blanche (compensation tactile) et/ou d'un chien guide

PRESTATION D'APPUI SPÉCIFIQUES

La prestation d'appui spécifique permet de mobiliser un prestataire qui va apporter son expertise sur les conséquences du handicap au regard du projet professionnel de la personne ainsi que sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer.

L'intervention de l'expert peut également être réalisée pour des actions de sensibilisation au handicap et de conseils. Le prestataire peut être mobilisé au moment de la construction du projet professionnel (d'insertion, de formation ou de maintien) de la personne, de son intégration en emploi ou en formation, mais également pour le suivi dans l'emploi et/ou son maintien.

Le prestataire apporte son expertise sur les potentialités et le degré d'autonomie de la personne handicapée ainsi que sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer.

Dans le cadre spécifique du handicap visuel, les actions possibles dans le cadre des prestations d'appui spécifiques sont les suivantes :

- **Réalisation de bilans fonctionnels** (*Evaluation des capacités fonctionnelles*)
- **Intervention sur le poste de travail/télétravail** (*Identification des techniques de compensation/veille*)
- **Formation sur les logiciels de compensation** (*Mise en œuvre des techniques de compensation*)
- **Réalisation de séances de locomotion** (*Mise en œuvre des techniques de compensation*)
- **Mise en place d'audits d'accessibilité logiciel** (*Mise en œuvre des techniques de compensation*)
- **Sensibilisation du collectif de travail** (*Appui à l'employeur/organisme de formation*)



Pour + d'info sur les PAS, contactez votre conseiller Cap Emploi ou votre Centre de gestion (FPT)



Focus WEBACCES for NVDA

WEBACCES for NVDA est une interface simple qui permet de créer des règles de comportement pour un site web, une application ou quelques pages web ciblées. Ces règles de comportement permettent d'automatiser la restitution d'informations présentes sur la page (titre, message d'erreur, etc...) ou d'accéder, via des raccourcis clavier personnalisés, à des emplacements précis sur la page (information importante, barre de menu, barre de boutons,...).

Cet outil permet **d'optimiser l'utilisation** des sites web et des applications internes en termes de navigation, d'efficacité, etc ... Il permet également de **compenser** le défaut d'accessibilité de certaines pages web.

Cet outil est mentionné dans le SILL (**Socle Interministériel des Logiciels Libres**).